



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Restauration de landes sèches de l'ouest du département de l'Allier

Département de l'Allier

Pouvoir adjudicateur :

Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
Maison des associations, rue des écoles 03500 CHATEL DE NEUVRE
Tél : 04 70 42 89 34 / Courriel : conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
Adresse internet : www.cen-allier.org
Représentant légal : Christiane LOUVETON, Présidente

Objet de la Consultation :

Travaux de restauration de landes sèches

Référence de la consultation :

Restauration de landes sèches de l'ouest du département de l'Allier (8ADMISE)

Forme du marché : Marché ordinaire

Date limite de remise des offres : 29 octobre 2021 – 17H00.

Adresse de remise des offres (papier uniquement)

Adresse du pouvoir adjudicateur (Cen Allier), précisée ci-dessus
Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

Réalisé avec le soutien de :



SOMMAIRE

Article 1. Dispositions générales	3
Article 1.1. Objet des marchés	3
Article 1.2. Mode de passation.....	3
Article 1.3. Pouvoir adjudicateur / maître d'ouvrage	3
Article 2. Contexte général.....	4
Article 3. Objectifs des travaux & localisation.....	4
LOCALISATION DES TRAVAUX :	4
Article 4. Contenu technique des travaux.....	5
4.1 TECHNIQUE DE TRAVAIL :	5
4.2 DATE D'INTERVENTION.....	15
4.3 ORGANISATION, SUIVI DU CHANTIER ET RECEPTION DES TRAVAUX	15

Article 1. Dispositions générales

Article 1.1. Objet des marchés

Le CEN Allier est une association loi 1901 créée en 1992, dont l'objectif est la préservation et la gestion d'espaces naturels remarquables sur le département de l'Allier (région Auvergne Rhône-Alpes) et territoires limitrophes. A ce titre, le Conservatoire intervient sur les landes sèches de l'ouest du département au travers différents programmes et partenariats, notamment des appels à projets portés par des établissements publics tel que l'OFB (Office Français de la Biodiversité).

Le présent CCTP décrit les clauses techniques particulières aux conditions d'exécution des travaux attendus pour la restauration et l'entretien de landes sèches sur l'ouest du département de l'Allier.

Article 1.2. Mode de passation

Procédure adaptée, en application du décret n°2016-360 article 27.

Le marché fait l'objet d'un seul lot.

L'objet de ce marché est de procéder à la restauration de landes sèches par écimage et par décapage superficiel.

Article 1.3. Pouvoir adjudicateur / maître d'ouvrage

Dénomination : Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier)

Raison sociale : Association loi 1901

N° SIRET : 393 649 587 00044, APE 925 E

Adresse du siège : Maison des associations, rue des écoles – 03500 CHATEL-DE-NEUVRE

Tél. 04 70 42 89 34

Site internet : www.cen-allier.org

Représentante légale : Christiane LOUVETON, Présidente

Le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier est agréé :

- en tant que Conservatoire d'espaces naturels (article L414-11 du Code de l'environnement) par arrêté du 21 mai 2014 ;

- au titre de la protection de l'environnement (article L141-1 du Code de l'environnement) par arrêté du 18 octobre 2013 ;

Personnes chargées du suivi du dossier :

Responsable du projet : Daniel MAYERAU daniel.mayerau@espaces-naturels.fr

Représentant suivi & contrôle des travaux : Julien MAINAUD julien.mainaud@espaces-naturels.fr ;

Représentant visite du site : Julien MAINAUD julien.mainaud@espaces-naturels.fr ;

Article 2. Contexte général

Les landes sèches ont connu une régression généralisée à l'échelle du département de l'Allier. Elles arrivent en limite d'aire de répartition orientale sur le département. La plupart sont notamment en voie de vieillissement et de colonisation progressive par des milieux boisés, de sorte qu'elles perdent peu à peu leurs originalités botaniques et paysagères caractéristiques.

Ces travaux doivent permettre de restaurer ces sites, puis de les préserver, contribuant ainsi à maintenir un réseau de milieux thermophiles fonctionnels, indispensables pour que les espèces faunistiques ou floristiques typiques de ces milieux puissent se maintenir voire les recoloniser.

Article 3. Objectifs des travaux & localisation

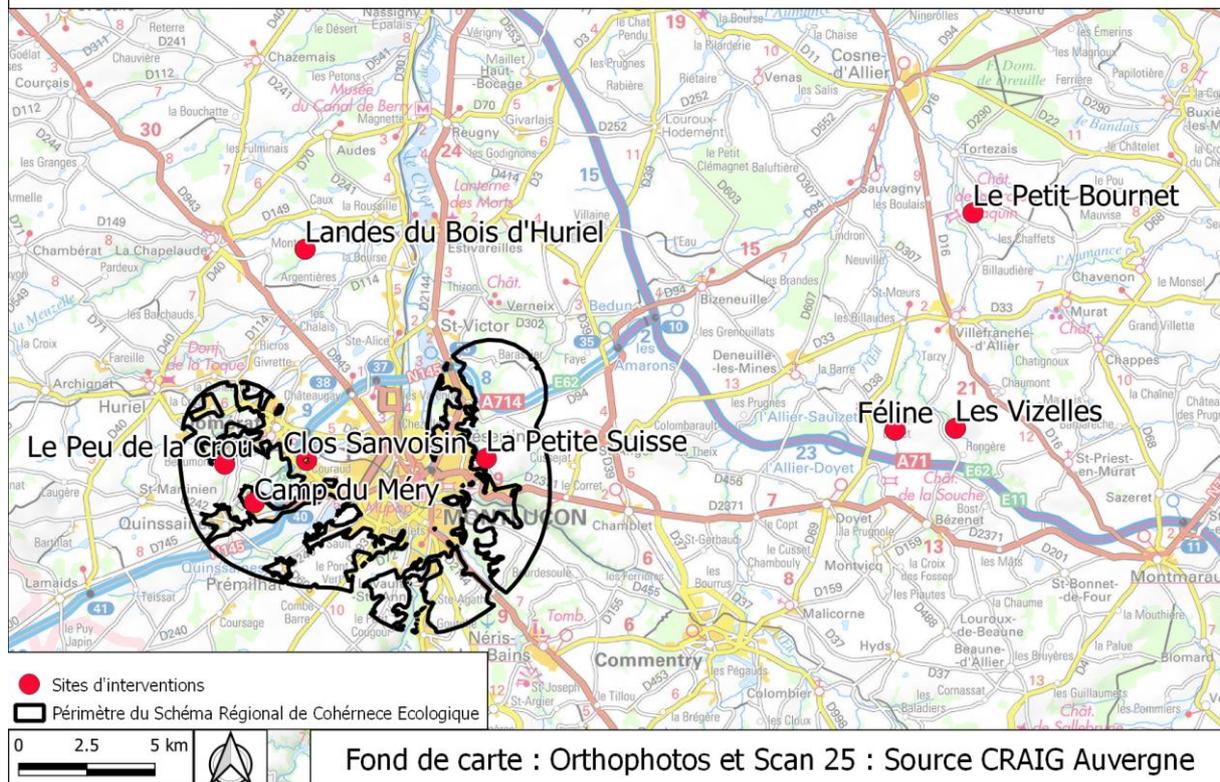
Le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) suivra le chantier, s'assurera de son bon déroulement et du respect des prescriptions environnementales notamment les zones à fort enjeux (voile arbustif à Genévrier Commun, landes à genêt d'Angleterre, Peucedan de France...), place de stockage des engins, zones de maintenances ...cf. paragraphe 4.1).

Le prestataire veillera à la sensibilité des sols en privilégiant un matériel adapté, l'objectif étant de limiter les phénomènes de tassement liés au passage de matériel. Les sites sont des complexes de landes et de zones boisées (en augmentation). Le but de ces travaux est de rouvrir les sites pour rajeunir et entretenir les surfaces de landes.

LOCALISATION DES TRAVAUX :

Les travaux à réaliser se situent à l'ouest du département de l'Allier, dans un rayon maximum d'environ 25 km à vol d'oiseau de Montluçon pour le site le plus éloigné de la ville (le petit Bournet commune de Tortezaïs), sur les communes de Tortezaïs, Villefranche d'Allier, Désertines, Domérat et Quinssaines.

Localisation des sites d'interventions



Article 4. Contenu technique des travaux

4.1 TECHNIQUE DE TRAVAIL :

Plusieurs opérations distinctes seront nécessaires pour procéder à la restauration des landes selon le site.

Le matériel et les techniques mentionnés dans le descriptif ci-après, sont proposés par le CEN Allier, le prestataire est libre de proposer d'autres techniques et d'autres matériels sous réserve que ces propositions soient argumentées (un descriptif précis devra être transmis, tant sur le type de matériel que sur le déroulé du chantier).

L'objectif du marché est la restauration de landes avec un impact minimal sur les milieux environnants.

Dans le cas où un abattage ou un élagage est indispensable au chantier, celui-ci ne pourra se faire qu'avec l'accord du CEN Allier et un marquage préalable des individus concernés par la coupe.

L'ensemble des bois coupés restera sur place, en tas, à un emplacement n'impactant ni les travaux de restauration ni les activités agricoles voisines.

🔗 **Travaux de restauration par écimage (site des Vizelles, Commune de Villefranche d'Allier) :**

Les travaux consistent à broyer à hauteur la lande sur environ 1.2 ha afin de régénérer et rajeunir la végétation du site. Le broyage se fera avec un broyeur monté sur un engin compact en raison de la complexité de l'accès. En effet, l'objectif de l'action est la restauration de la lande avec un impact minimal sur les habitats environnants. Il sera tout de même admis de retirer quelques arbres si ceux-ci sont un obstacle incontournable au bon déroulement du chantier, comme mentionné ci-avant.

Travaux de restauration :
Site : Lande des Vizelles
Commune : VILLEFRANCHE D'ALLIER



-  Ecimage des landes par broyage mécanique
-  Limites du site des Vizelles



0 25 50 75 100 m



Réalisation : Cen Allier - Septembre 2021
Sources : BD Ortho 2020IGN - CRAIG

🔧 **Travaux de restauration par écimage (site du Peu du Crou, Commune de Domérat) :**

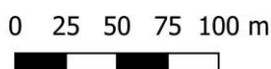
Les travaux consistent à broyer à hauteur la lande sur environ 6000 m², répartis en plusieurs petites stations, afin de régénérer et rajeunir la végétation du site. Le broyage se fera avec un broyeur monté sur un engin compact en raison de la complexité de l'accès mais également de la topographie accidentée de la parcelle au nord du chemin communal. En effet l'objectif de l'action est la restauration de la lande avec un impact minimal sur les habitats environnants. Il sera tout de même admis de retirer quelques arbres si ceux-ci sont un obstacle incontournable au bon déroulement du chantier, comme mentionné ci-avant.

La végétation du site étant à des stades d'évolution différents selon les zones, un salarié du CEN Allier sera sur place pendant la phase travaux afin d'indiquer à l'opérateur les hauteurs de broyage souhaitées.

Travaux de restauration :
Site : Peu du Crou
Commune : DOMERAT



-  Ecimage des landes par broyage mécanique
-  Parcelles cadastrales



Réalisation : Cen Allier - Septembre 2021
Sources : BD Ortho 2020 IGN - CRAIG

🔗 Travaux de restauration par écimage et ouverture (site de la Petite Suisse, Commune de Désertines) :

Ce site à la particularité d'être le plus étendu du marché avec une surface cumulée de travaux d'environ 13 Ha d'écimage mais également de réouverture de milieu par broyage « classique ». Il a également la particularité de présenter de fortes pentes. Le plan ci-dessous ne prend pas en compte ces fortes pentes et une éventuelle impossibilité de faire évoluer du matériel dans ce type de milieu.

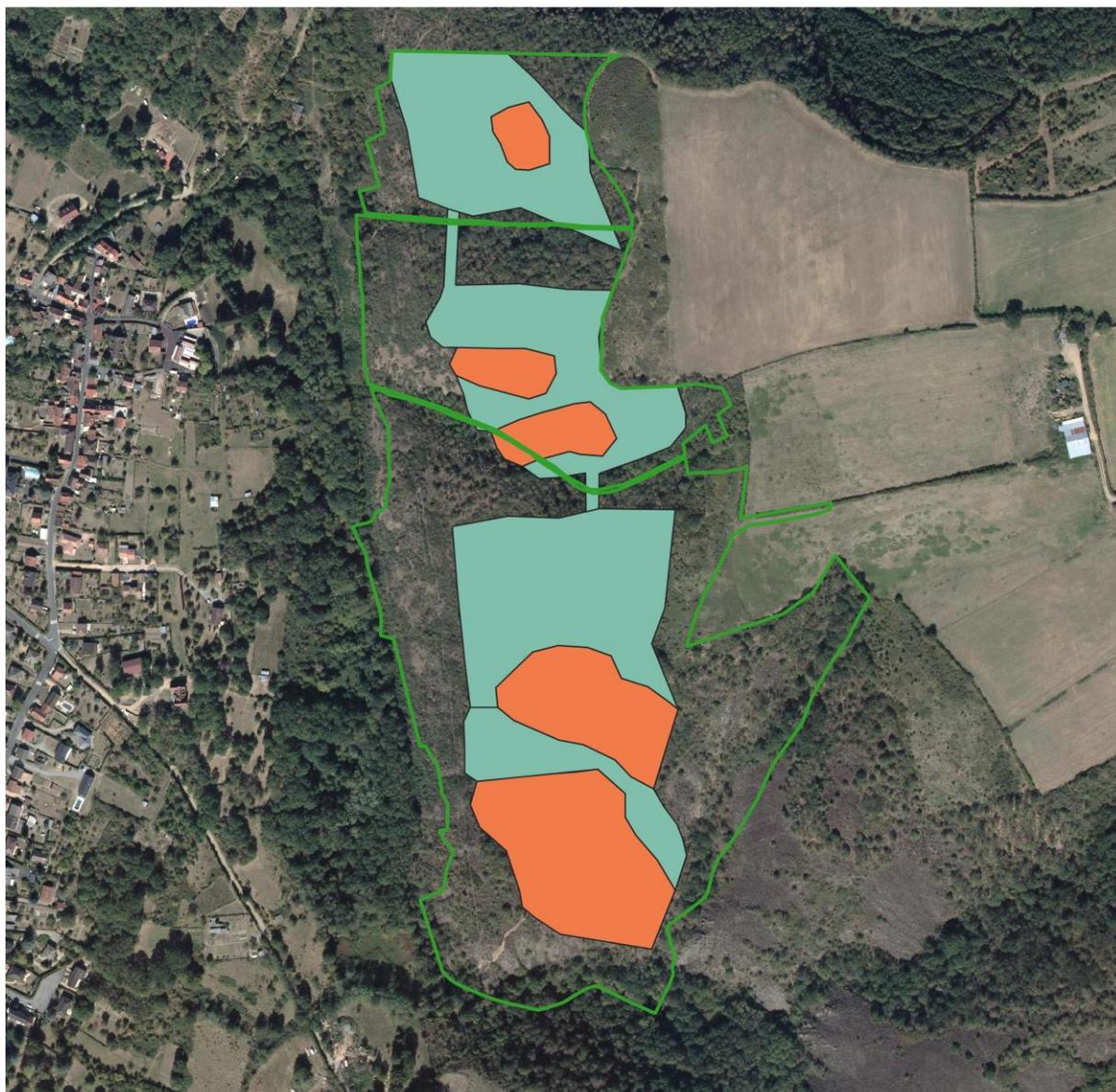
L'accès matériel se fera par l'extrémité Nord du site via les chemins démarrant du Lieu-dit « Le Préau » ou celui démarrant du Lieu-dit « Les Loubières ».

Etant donnée les surfaces concernées par les travaux, le prestataire pourra prévoir du matériel dimensionné pour être efficient lors du chantier tout en gardant à l'esprit la volonté pour le Conservatoire d'impacter au minimum les milieux avoisinant.

Comme pour les descriptifs ci-avant, les opérations d'écimage consistent en un broyage à hauteur des landes vieillissantes. Selon où on se trouve dans la zone de chantier les populations de landes ne sont pas au même stade d'évolution. Un personnel du Conservatoire sera donc présent afin de définir avec le prestataire la hauteur de coupe souhaité.

Les surfaces concernées par l'action d'ouverture de milieu sont des zones en cours d'enrichissement plus ou moins avancé. Cette action consiste à un broyage des ligneux présents. Pour cette action, les emprises mentionnées sur la cartographie ci-dessous sont purement indicatives. En effet, certains individus sont de taille conséquente. Si le prestataire juge que son matériel n'est pas en mesure de faire un travail de qualité sur ces individus avec le matériel à sa disposition, les plus gros sujets resteront tels qu'ils sont. Pour rappel, l'objet de ce marché est la restauration de landes et pas un chantier de bucheronnage.

Travaux de restauration :
Site : Landes de la Petite Suisse
Commune : DESERTINES



-  Ecimage de landes par broyage mécanique
-  Ouverture de milieux par broyage mécanique
-  Parcelles cadastrales



Réalisation : Cen Allier - septembre 2021
Sources : BD Ortho 2020 IGN - CRAIG



Travaux de restauration par décapage (site du Petit Bournet, Commune de Tortezaïs) :

La zone concernée par les travaux de décapage représente une surface d'environ 6000 m². Le chantier se déroulera en deux étapes :

- Un broyage de la zone à l'aide d'un broyeur monté sur un engin compact, afin de réduire le volume de végétation.
- Un décapage à la pelle mécanique sur une profondeur de 5 cm (hors litière créée par le broyage). L'accès à la zone de travail est possible pour un camion benne type 8*4 ou 6*4, moyennant la taille de quelques ligneux. Les accès et les arbres à élaguer ou abattre seront validés avec le Conservatoire lors de la visite de site dans le cadre du Marché. L'ensemble des bois coupés seront stockés sur une zone n'impactant ni le chantier ni les activités agricoles voisines.

L'évacuation de la litière produite par le broyage et des quelques 300 m³ de terre décapés, ainsi que l'organisation de celle-ci (recherche d'un lieu de vidage) sont de la responsabilité du prestataire.

Hormis pour créer un accès pour le matériel de chantier, aucun arbre de la zone ne devra être impacté par le chantier.

Le prestataire veillera à limiter au maximum les cheminements dans la zone de lande ainsi que dans la parcelle permettant l'accès à celle-ci dans le but de réduire au maximum l'impact du chantier en terme de tassement de sol.

Pour ce site en particulier, un état des lieux contradictoire de la parcelle d'accès sera effectué en présence du propriétaire ou d'un représentant et des photos seront prises afin d'attester du bon état de la parcelle avant travaux.

Dans le cas où des dégradations de la parcelle d'accès seraient constatées, le prestataire sera tenu de remettre le site en état à ses frais.

Travaux de restauration :
Site : Landes du Petit Bournet
Commune : TORTEZAIS



-  Zone à décaper
-  Parcelle cadastrale



0 25 50 75 100 m



Réalisation : Cen Allier - Septembre 2021
Sources : BD Ortho 2020 IGN - CRAIG

🔗 Travaux de restauration par écimage (site des Landes du Méry, terrain militaire de l'école de gendarmerie de Montluçon, Commune de Quinssaines)

De par le caractère sensible de ce site en raison de son utilisation par l'école de gendarmerie de Montluçon, l'accès y est très réglementé avec présentation obligatoire de pièces d'identités et inscription préalable auprès de l'école. Afin de limiter les contraintes administratives, ce site ne sera visité que par l'entreprise qui obtiendra le marché.

Les travaux consistent à écimer environ 1Ha de landes réparti sur 3 secteurs facilement accessibles, et à défricher environ 3 Ha de landes en cours d'enfrichement. Comme pour le site de Désertines, les gros arbres ne sont pas concernés par les travaux d'ouvertures.

L'accès au site se fera par le portail se situant au Nord Ouest du site.

L'ensemble des zones de travail est relativement plat et ne présente pas de difficultés particulières pour les actions de broyages quelles qu'elles soient.

Etant données les facilités d'accès et les surfaces de travaux, l'utilisation de matériel compact n'est pas indispensable tant que le matériel proposé par l'entreprise est adapté à effectuer un travail fin.

Travaux de restauration :
Site : Landes du Méry, terrain d'entraînement de l'école de Gendarmerie de Montluçon
Commune : Quinssaines



-  Ecimage des landes par broyage mécanique
-  Ouverture de milieu par broyage mécanique
-  Limites du site des Landes du Méry

0 100 200 300 m



Réalisation : Cen Allier - Septembre 2021
Sources : BD Ortho 2020 IGN - CRAIG

Clauses particulières applicables à l'ensemble des chantiers :

Conditions valables pour l'ensemble des lots :

- L'ensemble des travaux prévus dans le cadre de ce marché est soumis à la maîtrise foncière des sites par le Cen.
- Le prestataire veillera à prévenir le CEN Allier à minima une semaine avant le démarrage de leur intervention quel que soit le site.
- Concernant le cas particulier des landes du Méry, la programmation des travaux devra être prévu bien en amont afin que le Conservatoire puisse prévenir l'école de gendarmerie du commencement du chantier et fournir à cette dernière l'ensemble des pièces nécessaires à l'entrée dans le terrain d'entraînement.
- Les travaux ne peuvent débuter qu'en présence du maître d'ouvrage ou de l'un de ses représentants.
- Les travaux seront considérés terminés et facturables uniquement après une visite de chantier et l'émission d'un compte rendu de travaux cosigné entre le prestataire et le Conservatoire.
- Préalablement à l'entrée sur site, les engins devront avoir été minutieusement nettoyés afin d'éviter l'introduction d'espèces allochtones et plus particulièrement les espèces à caractère invasif.
- Pas de brulis sur le site (cf. CCAP paragraphe 11.1) ;
- Aucun traitement chimique (cf. CCAP paragraphe 11.1);
- Compte tenu de la sensibilité des sites, une attention toute particulière sera portée aux risques de pollution (fuite de machine, ...) :
 - Aucun stationnement prolongé d'engins sur les secteurs d'intervention en dehors des horaires d'interventions. Si en dehors de ces horaires, le stationnement est nécessaire (pauses du personnel, contrainte matérielle technique ou mécanique) un bac de récupération des hydrocarbures et des huiles mécaniques sera installé sous les engins ou une membrane absorbante ;
 - Pas de stockage d'hydrocarbure sur les secteurs d'intervention ;
 - Utilisation d'huile biodégradable pour les machines dans la mesure du possible
- Avant la réunion de démarrage de chantier puis pendant les travaux, des photos seront prises par le CEN Allier sur les différents accès au chantier, les places de dépôt de végétaux et places de stockage du matériel. Il sera demandé à l'entreprise de procéder à la remise en état de ces différentes zones avant départ du site (cf. CCAP paragraphe 11.1). La bonne remise en état sera vérifiée lors de la réunion de réception de chantier (en présence des propriétaires des parcelles d'accès ou leur représentant) et pourra, le cas échéant faire l'objet de réserves entraînant une remise en état des dites zones par l'entreprise.

Conditions climatiques :

Le maître d'ouvrage se laisse tout droit d'interrompre les travaux, s'il estime que les conditions climatiques ne sont pas favorables au bon déroulement du chantier ou remettent en cause les conditions de sécurité liées aux chantiers. La période d'arrêt du chantier sera alors considérée comme période d'intempérie et entraînera un report du planning des travaux.

4.2 DATE D'INTERVENTION

Les travaux devront se dérouler **à partir du 15 novembre et pourront s'étaler jusqu'à fin février** (sous réserve de conditions climatiques et d'accès aux sites favorables). Le prestataire s'engage obligatoirement à prévenir le Cen Allier **au moins 7 jours avant la date de début de chantier**.

Les sites des Vizelles et du Petit Bournet bénéficiant d'une autorisation de travaux, il est souhaitable que **ceux-ci commencent**, dans la mesure du possible pour l'entreprise, **dès la fin 2021**. Toutefois, et même pendant ces dates, le prestataire retenu devra vérifier auprès de l'opérateur du marché que les conditions météorologiques du moment sont compatibles avec ses interventions.

En fonction du matériel utilisé par le prestataire et des conditions météorologiques, le maître d'ouvrage pourra évaluer si des dérogations à ces dates sont envisageables.

4.3 ORGANISATION, SUIVI DU CHANTIER ET RECEPTION DES TRAVAUX

La réponse du candidat doit se faire suite à une visite préalable à la candidature qui est obligatoire et se déroulera le **mercredi 13 octobre à 9h au stationnement devant l'église Avenue Victor Hugo 03 430 VILLEFRANCHE D'ALLIER** (cf Règlement de consultation, article 2.8).

Une fois le candidat retenu, au démarrage du chantier, une réunion de lancement sera effectuée avec le prestataire et le Cen Allier afin de convenir des zones de travail, des zones à fort intérêt écologique, des zones d'exclus et des aires de stockage et de maintenance du matériel. Les accès et cheminements seront définis et marqués lors de la réunion préalable aux travaux.

Le Cen Allier, en tant que maître d'ouvrage se réserve le droit de venir sur site de façon inopinée, afin de constater l'avancement des travaux, le bon respect des points ci-avant et de faire le point avec le prestataire des éventuelles difficultés rencontrées, l'avancement du chantier et les délais (comme indiqué dans le règlement de consultation et le CCAP).

A l'achèvement des travaux, une réunion de fin de chantier avec établissement du document de réception de chantier sera organisée avec les acteurs présents à la réunion de lancement de chantier. Lors de cette réunion, une évaluation de la remise en état des lieux des accès et des différentes places de dépôts sera effectuée et repris dans le document de réception de chantier (comme indiqué dans le règlement de consultation et le CCAP).